


# Notice d'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap - ERP du 1er groupe

Récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues à l'Arrêté du 8 décembre 2014

<b>Phase</b>	Demande d'Autorisation d'aménager un EPR [DAA]
<b>Mission</b>	Maîtrise d'œuvre Conception (Complément et mise à jour)
<b>Objet des travaux</b>	Amélioration des installations de désenfumage mécanique
<b>Affaire</b>	252427-301
<b>Date</b>	15 mai 2026

Lieu d'intervention
<p><b>Ville de Vincennes - Bâtiment Cœur de Ville</b> <b>98, Rue de Fontenay</b> <b>94300 Vincennes</b></p>  <p>VILLE DE VINCENNES</p>

Rédacteur	Cachet et Signature
<p><b>David Razafimahaleo</b> Ingénieur, Consultant en prévention des risques d'incendie et de panique et en accessibilité des PSH dans les ERP et les IGH</p>	

## Sommaire

<b>1. RÉVISION DU DOCUMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. LISTE DES INTERVENANTS.....</b>	<b>4</b>
<b>3. OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>4. PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
4.1 ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT EXISTANT).....	5
4.2 ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES IMPACTÉES PAR LE PRÉSENT PROJET .....	6
4.3 VENTILATEURS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTS IMPACTÉS PAR LE PROJET .....	11
4.4 OBJECTIF DES TRAVAUX D'MÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES.....	12
<b>5. DESCRIPTION DES TRAVAUX .....</b>	<b>13</b>
5.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE .....	13
5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT VENTILATION.....	22
5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT ÉLECTRICITÉ CFO .....	23
5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) .....	23
5.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SECOND ŒUVRE .....	24
<b>6. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>7. DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>29</b>
<b>8. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT (ARTICLES R143-19 DU CCH ET ARTICLES GN1/2 ; L1/3 ; R1/2 ; S1/2 ; W1/2) .....</b>	<b>30</b>
<b>9. RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE.....</b>	<b>30</b>
<b>10. NOTICE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RÉCAPITULANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR SATISFAIRE AUX MESURES PRÉVUES PAR L'ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2014 (ERP DU 1<sup>ER</sup> GROUPE) .....</b>	<b>30</b>
10.1 ARTICLE 1 .....	30
10.2 ARTICLE 2 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS.....	30
10.2.1 Usages attendus .....	30
10.2.2 Caractéristiques minimales.....	30
10.3 ARTICLE 3 - DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT AUTOMOBILE.....	31
10.4 ARTICLE 4 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT OU À L'INSTALLATION .....	31
10.5 ARTICLE 5 - DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	31
10.6 ARTICLE 6 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES.....	31
10.7 ARTICLE 7 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CIRCULATIONS INTÉRIEURES VERTICALES .....	31
10.7.1 Escaliers.....	31
10.7.2 Ascenseurs.....	31
10.8 ARTICLE 8 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES .....	31
10.9 ARTICLE 9 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX REVÊTEMENTS DES SOLS, MURS ET PLAFONDS.....	31
10.10 ARTICLE 10 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX PORTES, PORTIQUES ET SAS .....	31
10.10.1 Usages attendus .....	31
10.10.2 Caractéristiques minimales.....	32
10.11 ARTICLE 11 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, AUX ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE .....	32
10.12 ARTICLE 12 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SANITAIRES.....	32
10.13 ARTICLE 13 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SORTIES.....	32
10.14 ARTICLE 14 - DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE .....	32
10.15 ARTICLE 15 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À CERTAINS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS .....	33
10.16 ARTICLE 16 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS .....	33
10.17 ARTICLE 17 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HÉBERGEMENT .....	33
10.18 ARTICLE 18 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX CABINES ET AUX ESPACES À USAGE INDIVIDUEL.....	33
10.19 ARTICLE 19 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX CAISSES DE PAIEMENT ET AUX DISPOSITIFS OU ÉQUIPEMENTS DISPOSÉES EN BATTERIE OU EN SÉRIE .....	33
10.20 ARTICLE 20.....	33
10.21 ARTICLE 21.....	33
10.22 ARTICLE 22 .....	33
10.23 ARTICLE 23.....	33
10.24 ARTICLE 24.....	33

## 1. RÉVISION DU DOCUMENT

- Ce document a fait l'objet des révisions suivantes :

Date de la révision	Indice	Motif de la révision	Rédacteur
15 mai 2026	A	Première édition	David Razafimahaleo

## 2. LISTE DES INTERVENANTS

N°	Fonction	Société	Adresse	Représentant(e)	Coordonnées	
A	Maître d'ouvrage	Ville de Vincennes - Bâtiment Cœur de Ville	98, Rue de Fontenay 94300 Vincennes	<b>Alain Dubois</b> Responsable-Adjoint Énergies et contrats de Maintenance Direction de la construction et du patrimoine bâti	T/P	01 43 98 69 21 - 06 29 02 04 11
					@	adubois@vincennes.fr
				<b>Ali Mir</b> Responsable Énergie et Marchés de Maintenance Direction de la construction et du patrimoine bâti	T/P	01 43 98 69 18 - 06 22 58 56 78
					@	amir@vincennes.fr
B	Bureau d'Études Techniques	OPUS'CONCEPTS	65bis, Rue de la République 93160 Noisy-le-Grand	<b>David Razafimahaleo</b> Chargé d'affaires	T/P	07 83 30 62 89
					@	david.raza@opus-concepts.fr
				<b>Sébastien Voisin</b> Chargé d'affaires	T/P	06 37 50 09 74
					@	sebastien.voisin@opus-concepts.fr
C	Organisme de contrôle technique agréé	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	6, Boulevard Archimède 77420 Champs-sur-Marne	<b>Olivier Flottes</b> Chargé d'affaires sécurité incendie et thermique - Contrats Nationaux Bureau Veritas Construction - Région Ile-de-France	T/P	06 82 67 73 68
					@	olivier.flottes@bureauveritas.com

### 3. OBJET DU DOCUMENT

- La présente notice a pour objet de décrire les dispositions prises par le Maître d'ouvrage pour satisfaire aux mesures prévues par les dispositions du CCH, relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Cette notice est établie dans le cadre du projet suivant : « Amélioration des installations de désenfumage mécanique ».
- Dans le cadre de ce dossier de régularisation, les travaux, relatifs au PCM 2 (PC 075 101 19 V0015 M02) déposé en janvier 2025, ne sont pas considérés.
- L'établissement concerné par le présent dossier de régularisation sont les suivants :

**VILLE DE VINCENNES - BÂTIMENT CŒUR DE VILLE**  
98, Rue de Fontenay  
94300 Vincennes

### 4. PRÉAMBULE

#### 4.1 ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES DE L'ÉTABLISSEMENT (ÉTAT EXISTANT)

- L'établissement dispose des zones de désenfumage existantes suivantes :

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Zone de désenfumage
R-1	Dépôt scénique auditorium	Mécanique	ZF 14
R-1	Aire de livraison	Mécanique	ZF 13
R-1	Circulation Sous-sol	Mécanique	ZF 12
	Circulation conservatoire		
	Circulation sanitaire		
R-1	Salle Art Dramatique	Mécanique	ZF 11
R-1/RdC	Auditorium	Mécanique	ZF 08
RdC	Hall	Naturel	ZF 07
RdC	Médiathèque	Mécanique	ZF 09
	Accueil médiathèque		
R+1	Circulation bureau	Mécanique	ZF 09
	Circulation passerelle		
	Palier médiathèque		
R+1	Archives patrimoine	Mécanique	ZF 03
	Archives municipales		
R+1/R+2	Espace jeunesse		
R+1	Circulation de la direction	Mécanique	ZF 06
	Circulation service culturel de la médiathèque		
R+1	Formation multimédia	Mécanique	ZF 04
	Sonothèque		

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Zone de désenfumage
<b>R+2</b>	Circulation conservatoire	Mécanique	ZF 02
	Circulation services des associations		
	Circulation services administratifs		
	Circulation formation musicale		
	Hall du conservatoire		
<b>R+3</b>	Circulation pratique instrumental	Mécanique	ZF 01
	Circulation studio de travail		
	Circulation studios		
	Palier ascenseurs circulation conservatoire		

#### 4.2 ZONES DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES IMPACTÉES PAR LE PRÉSENT PROJET

- L'amélioration des systèmes de désenfumage existants de ces zones de désenfumage existantes résultent des points suivants :
  - ❖ Les non-conformités émises sur les débits d'air mesurés aux bouches et aux volets par l'organisme de contrôle agréé 01CONTRÔLE et synthétisés dans le rapport n°201805613879, en date du 24/05/2018 ;
  - ❖ Les non-conformités émises sur les débits d'air mesurés aux bouches, aux volets et aux moteurs, par le BET OPUS'CONCEPTS et synthétisés dans le rapport d'audit n°211815-301 en date du 22/03/2022.
- Les zones de désenfumage existantes faisant l'objet de travaux d'amélioration sont les suivantes :

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1</b>	Circulation Sous-sol	Soufflage mécanique	VCF-1_07/DS03	DS03	<b>ZF 12</b>
		Extraction mécanique	BOU-1_48/DE03	DE03	
	Foyer salle d'art dramatique	Soufflage mécanique	VCF-1_08/DS03	DS03	
			VCF-1_09/DS03		
		Extraction mécanique	BOU-1_51/DE03	DE03	
			BOU-1_52/DE03		
	Circulation sanitaire	Soufflage mécanique	VCF-1_10/DS03	DS03	
		Extraction mécanique	BOU-1_53/DE03	DE03	

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1</b>	Salle Art dramatique	Soufflage mécanique	VCF-1_11/DS02	DS02	<b>ZF 11</b>
		Extraction mécanique	BOU-1_17/DE09	DE09	
<b>RdC</b>	Médiathèque	Amenée d'air naturelle	VCF0_01/AN		<b>ZF 09 <sup>(1)</sup></b>
			VCF0_02/AN		
			VCF0_03/AN		
			VCF0_04/AN		
			VCF0_05/AN		
	Extraction mécanique	BOU1/DE08	DE08		
		BOU2/DE08	DE08		
		BOU3/DE08	DE08		
		BOU4/DE08	DE08		
		BOU5/DE08	DE08		
		BOU6/DE08	DE08		
Accueil médiathèque <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCFR_01/DS04	DS04		
	Extraction mécanique	VCF R_02/DE04	DE04		
<b>R+1</b>	Palier médiathèque <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_03/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	BOU1_71/DE04	DE04	
	Circulation bureaux <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_06/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	VCF1_05/DE04	DE04	
	Circulation passerelle <sup>(1)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_04/DS04	DS04	
		Extraction mécanique	BOU1_73/DE04	DE04	

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R-1 RdC</b>	Auditorium	Soufflage mécanique	Grilles au sol (x 568)	DS01	<b>ZF 08</b>
		Extraction mécanique	BOU1/DE01	DE01	
			BOU2/DE01	DE01	
			BOU3/DE01	DE01	
			BOU4/DE01	DE01	
			BOU5/DE01	DE01	
			BOU6/DE01	DE01	
<b>R+1</b>	Circulation de la direction	Soufflage mécanique	VCF1_09/DS05	DS05	<b>ZF 06</b>
		Extraction mécanique	VCF1_10/DE05	DE05	
	Circulation service culturel de la médiathèque <sup>(2)</sup>	Soufflage mécanique	VCF1_12/DS05	DS05	
			VCF1_14/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF1_11/DE05	DE05	
			VCF1_13/DE05	DE05	
<b>R+1</b>	Formation multimédia	Soufflage mécanique	VCF1_02/DS06	DS06	<b>ZF 04</b>
		Extraction mécanique	BOU1_70/DE06	DE06	
	Sonothèque	Soufflage mécanique	VCF1_01/DS06	DS06	
			BOU1_69/DE06	DE06	
		Extraction mécanique	BOU1_69/DE06	DE06	
<b>R+1</b>	Archives patrimoine	Amenée d'air naturelle	VCF1_08/AN		<b>ZF 03</b>
		Extraction mécanique	BOU1_75/DE08	DE08	
	Archives municipales	Amenée d'air naturelle	VCF1_07/AN		

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
R+1	Archives municipales	Extraction mécanique	BOU1_74/DE08	DE08	<b>ZF 03</b>
R+1 R+2	Espace jeunesse	Amenée d'air naturelle	Ouvrant/AN		
			Ouvrant/AN		
			VCF/AN		
			VCF/AN		
		Extraction mécanique	BOU1_72/DE08	DE08	
			BOU2_93/DE08	DE08	
BOU2_93/DE08	DE08				
R+2	Circulation conservatoire	Soufflage mécanique	VCF2_01/DS05	DS05	<b>ZF 02</b>
		Extraction mécanique	VCF2_02/DE05	DE05	
	Circulation services des associations	Soufflage mécanique	VCF2_04/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF2_03/DE05	DE05	
	Circulation services administratifs	Soufflage mécanique	VCF2_06/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF2_05/DE05	DE05	
	Circulation formation musicale <sup>(3)</sup>	Soufflage mécanique	VCF2_07/DS07	DS07	
			VCF2_09/DS07	DS07	
		Extraction mécanique	VCF2_08/DE07	DE07	
			VCF2_10/DE07	DE07	
	Hall du conservatoire	Amenée d'air naturelle	Grille/AN		
			Grille/AN		

Niveau	Désignation	Principe de désenfumage	Bouches ou Volets ou Ouvrants existants impactés	Moteurs de soufflage et d'extraction impactés	Zone de désenfumage
<b>R+2</b>	Hall du conservatoire	Extraction mécanique	BOU2_30/DE07	DE07	<b>ZF 02</b>
<b>R+3</b>	Circulation pratique instrumentale	Soufflage mécanique	VCF3_01/DS05	DS05	<b>ZF 01</b>
			VCF3_03/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF3_02/DE05	DE05	
	Circulation studio de travail	Soufflage mécanique	VCF3_05/DS05	DS05	
		Extraction mécanique	VCF3_04/DE05	DE05	
	Circulation studios <sup>(4)</sup>	Soufflage mécanique	VCF3_10/DS07	DS07	
			VCF3_08/DS07	DS07	
		Extraction mécanique	BOU3_66/DE07	DE07	
		Extraction mécanique	VCF3_07/DE07	DE07	
	Palier ascenseurs circulation conservatoire	Amenée d'air naturelle	Grille/DE07		
Grille/DE07					
Extraction mécanique		BOU3_67/DE07	DE07		

**Nota :**

- (1) La zone de désenfumage ZF09 existante sera redéfini, à l'issue du projet, en une nouvelle zone de désenfumage ZF 09 et une nouvelle zone de désenfumage ZF 15, afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibre des réseaux aérauliques associés :
- La zone de désenfumage ZF 09 inclura uniquement, à l'état projeté, la « circulation bureau », la « circulation passerelle » et la « Médiathèque »
  - La zone de désenfumage ZF15 inclura, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » et le « Palier médiathèque »
- (2) La « Circulation service culturel de la médiathèque », située au niveau R+1, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation service culturel de la médiathèque 1 » et « Circulation service culturel de la médiathèque 2 » (ce recoupement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibre des réseaux aérauliques associés)
- (3) La « Circulation formation musicale », située au niveau R+2, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation formation musicale 1 » et « Circulation formation musicale 2 » (ce recoupement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibre des réseaux aérauliques associés)

- (4) La « Circulation studios », située au niveau R+3, sera prévue recoupée, à l'état projeté, en 2 circulations : « Circulation studios 1 » et « Circulation studios 2 » (ce recouplement est prévu réaliser afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés)

#### 4.3 VENTILATEURS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTS IMPACTÉS PAR LE PROJET

- Les ventilateurs de désenfumage, impactés par le projet, sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Ventilateurs de désenfumage impactés	ZF impactées	Débits des ventilateurs (État existant) $Q_v$ (m <sup>3</sup> /h)	Débits des ventilateurs (État projeté)		Dispositions constructives envisagées sur les ventilateurs de désenfumage impactés
			$Q_v$ (théorique) à respecter à l'issue des travaux (m <sup>3</sup> /h)	$Q_v$ (théorique avec débit de fuite) à respecter à l'issue des travaux (m <sup>3</sup> /h) <sup>(1)</sup>	
DS05	ZF 01 ZF 02 ZF 06	<b>8640</b>	6480	<b>7776</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
DE05	ZF 01 ZF 02 ZF 06	<b>14500</b>	10800	<b>12960</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
DS07	ZF 01 ZF 02	<b>9720</b>	6480	<b>7776</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
DE07	ZF 01 ZF 02	<b>21600</b>	16200	<b>19440</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
DE08	ZF 03 ZF 09	<b>29560</b>	27450	<b>32920</b>	Ventilateur d'extraction existant <b>remplacé</b>
DS06	ZF 04	<b>8860</b>	8770	<b>10530</b>	Ventilateur de soufflage existant <b>remplacé</b>
DE06	ZF 04	<b>14760</b>	14620	<b>17550</b>	Ventilateur d'extraction existant <b>remplacé</b>
DS01	ZF 08	<b>9720</b>	7780	<b>9340</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
DE01	ZF 08	<b>16800</b>	12960	<b>15560</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
DS04	ZF 09 <sup>(2)</sup> ZF 15 <sup>(2)</sup>	<b>11 880</b>	6480	<b>7780</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
DE04	ZF 09 <sup>(2)</sup> ZF 15 <sup>(2)</sup>	<b>19800</b>	10800	<b>12960</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>
DS02	ZF 11	<b>3240</b>	3240	<b>3890</b>	Ventilateur de soufflage existant <b>remplacé</b>
DE09	ZF 11	<b>5400</b>	5400	<b>6840</b>	Ventilateur d'extraction existant <b>remplacé</b>
DS03	ZF 12	<b>9720</b>	7560	<b>9080</b>	Ventilateur de soufflage existant <u>conservé</u>
DE03	ZF 12	<b>16200</b>	12600	<b>15120</b>	Ventilateur d'extraction existant <u>conservé</u>

**Nota :**

- (1) **La détermination des débits théoriques à respecter, à l'issue des travaux, au niveaux des ventilateurs d'extraction et de soufflage impactés, sont indiqués dans l'annexe « Hypothèses de calcul des débits (état projeté) »**
- (2) **La zone de désenfumage ZF09 existante sera redéfini, à l'issue du projet, en une nouvelle zone de désenfumage ZF 09 et une nouvelle zone de désenfumage ZF 15, afin d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés :**
  - **La zone de désenfumage ZF 09 inclura uniquement, à l'état projeté, la « circulation bureau », la « circulation passerelle » et la « Médiathèque »**
  - **La zone de désenfumage ZF15 inclura, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » et le « Palier médiathèque »**

#### 4.4 OBJECTIF DES TRAVAUX D'MÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE EXISTANTES

- Les travaux d'amélioration prévus (décrits plus précisément au §5.1 de la présente notice) sont assimilés à des **« travaux de maintenance »** des installations de désenfumage existantes.
- Ces derniers ont pour objectif principal de permettre un meilleur équilibrage des conduits de désenfumage existants impactés, afin d'atteindre les débits théoriques exigés par l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04/05/1982.
- De ce fait, le principe de désenfumage existant des circulations et des locaux existants, impactés par le présent projet, ne sera pas modifié dans le cadre du projet, à savoir :
  - ❖ La conception initiale (établie à la construction de l'établissement et autorisée lors de la délivrance du PC) du désenfumage mécanique des circulations existantes impactées :
    - \* La conception du désenfumage de certaines circulations existantes conformément au §1 de l'article DF6 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et conformément au §5.2.3. de l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04/05/1982 :
      - La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque circulation ;
      - La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;
      - Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant ces circulations ;
      - Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage existants correspondants, à l'intérieur de l'établissement.
    - \* La conception du désenfumage de certaines circulations existantes conformément au §2 de l'article DF6 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (circulations désenfumées comme des « locaux) et conformément au §6.3. de l'instruction technique n°246 relative au désenfumage dans les ERP, en date du 04/05/1982 :
      - La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque circulation ;
      - La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;
      - Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant ces circulations ;
      - Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage existants correspondants, à l'intérieur de l'établissement.

- ❖ La conception initiale (établie à la construction de l'établissement et autorisée lors de la délivrance du PC) du désenfumage mécanique des locaux existants impactés :
  - \* La répartition existante des bouches et/ou volets d'amenée d'air et d'extraction de désenfumage, au niveau de chaque local ;
  - \* La réparation des volets tunnels existants (le cas échéant), présents au niveau des conduits de soufflage et/ou d'extraction existants ;
  - \* Le dimensionnement du débit d'extraction et de soufflage (le cas échéant), balayant chaque local ;
  - \* Le dimensionnement et le cheminement des conduits aérauliques horizontaux et verticaux de désenfumage correspondants, à l'intérieur de l'établissement.

## 5. DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Les travaux prévus, dans le cadre du projet d'amélioration des installations de désenfumage de l'établissement, au niveau des ZF existantes impactées (cf. §4.2 de la présente notice), sont les suivants :

### 5.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE

- Les travaux, relatifs au Lot Désenfumage mécanique, comprendront :

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
<p><b>ZF 01 (niveau R+3)</b>  <b>ZF 02 (niveau R+2)</b>  <b>ZF 06 (niveau R+1)</b></p>	<p><b>DE05 (extraction)</b>  <b>DS05 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE05 (extraction) et DS05 (soufflage), comprenant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 12960 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE07 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle d'équilibrage créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 7776 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS07 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE05) et de soufflage (DS05)</li> </ul> </li> <li>• La fourniture et la pose de nouveaux volets de réglages manuels sur les conduits existants de désenfumage (extraction et soufflage) situées en toiture-terrasse</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE05 (extraction) et DS05 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>(soufflage/extraction), situés en toiture-terrasse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE05 et DS05), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 01 (niveau R+3)</b> <b>ZF 02 (niveau R+2)</b></p>	<p><b>DE07 (extraction)</b> <b>DS07 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE07 (extraction) et DS07 (soufflage), comprenant :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 19440 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE07 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 7776 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS07 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE07) et de soufflage (DS07)</li> </ul> </li> <li>• La fourniture et la pose de nouveaux volets de réglages manuels sur les conduits existants de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture-terrasse</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE07 (extraction) et DS07 (soufflage)</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur DE07 (extraction), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE07 et DS07), ainsi qu'au droit de de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (amenée d'air naturelle, soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 03 (niveaux R+1/R+2)</b> <b>ZF 09 (niveau RdC)</b></p>	<p><b>DE08 (extraction)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose du ventilateur d'extraction (DE08) existant et des installations existantes associées : coffret de relaying, boîtiers de dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction de désenfumage (DE08) CF 400°C/2H - Débit d'air : 32920 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relaying</li> <li>• Le remplacement de la manchette de raccordement au ventilateur existant DE08 (extraction)</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE08), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans chaque ZF impactée, comprenant :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (amenée d'air naturel et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit du ventilateur de désenfumage (DE08), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (amenée d'air naturelle, extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 04 (niveau R+1)</b></p>	<p><b>DE06 (extraction) DS06 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose des ventilateurs d'extraction (DE06) et de soufflage (DS06) existants et des installations existantes associées : coffrets de relaying, boîtiers de dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction d'air de désenfumage (DE06) CF 400°C/2H - Débit d'air : 17550 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relaying</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur de soufflage d'air de désenfumage (DS06) CF 400°C/2H -</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>Débit d'air : 10530 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relayage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE06 (extraction) et DS06 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE06), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE06 et DS06), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 08 (niveau R-1)</b></p>	<p><b>DE01 (extraction) DS01 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE01 (extraction) et DS01 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement de la manchette de raccordement au ventilateur DE01 (extraction)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE01), jusqu'à la trémie verticale</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE01 et DS01), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ZF 09 (niveau R+1)</b> <b>ZF 15 (niveaux RdC/R+1)</b></p>	<p><b>DE04 (extraction)</b> <b>DS04 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE04 (extraction) et DS04 (soufflage), comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 12960 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE04 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 7780 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS04 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE04) et de soufflage (DS04)</li> </ul> </li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE04 (extraction) et DS04 (soufflage)</li> <li>• La fourniture et la pose de volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque », situées au niveau R+1, comprenant également la création de conduits de désenfumage horizontaux</li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<p>de type PROMATECT®-L500, EI 60, A1 (conduits de raccordement des volets au conduit principal horizontal de désenfumage existant)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• La redéfinition de la ZF 09 existante en une nouvelle ZF 09 et une nouvelle ZF 15 permettant une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés. Cette redéfinition comprend :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modification de la ZF 09 existante incluant, à l'état projeté, uniquement la « circulation bureau » (niveau R+1), la « circulation passerelle » (niveau R+1) et la « Médiathèque » (niveau RdC) (<u>nota</u> : le désenfumage mécanique de la zone « Médiathèque » est assuré par le moteur d'extraction DE08 et des volets d'amenée d'air naturelle situés en façade du local)</li> <li>- La création d'une nouvelle mise en sécurité ZF15 incluant, à l'état projeté, l'« Accueil médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier médiathèque » (niveau R+1)</li> </ul> </li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage existant (DE04 et</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		DS04), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932
<b>ZF 11 (niveau R-1)</b>	<b>DE09 (extraction) DS02 (soufflage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépose des ventilateurs d'extraction (DE09) et de soufflage (DS02) existants et des installations existantes associées : coffrets de relayage, boîtiers de dérivation, arrêt pompier, pressostat et alimentations électriques associées</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur d'extraction d'air de désenfumage (DE09) CF 400°C/2H - Débit d'air : 6480 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relayage</li> <li>• La fourniture et la pose d'un nouveau ventilateur de soufflage d'air de désenfumage CF 400°C/2H - Débit d'air : 3890 m<sup>3</sup>/h et d'un nouveau coffret de relayage</li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE09 (extraction) et DS02 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur (DE09), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• Le remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité (sur 4 cotés) des conduits de désenfumage (soufflage/extraction), situés en toiture terrasse</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE09 et DS02), ainsi qu'au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932</li> <li>- La réalisation de fiches d'autocontrôles</li> </ul>
<p><b>ZF 12 (niveau R-1)</b></p>	<p><b>DE03 (extraction) DS03 (soufflage)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des ventilateurs existants DE03 (extraction) et DS03 (soufflage), comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 15120 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DE03 (extraction)</li> <li>- La mise en œuvre de tôle créant une perte de charge afin d'obtenir le débit souhaité de 9080 m<sup>3</sup>/h, pour le ventilateur existant DS03 (soufflage)</li> <li>- Le bridage des ventilateurs existants d'extraction (DE03) et de soufflage (DS03)</li> </ul> </li> <li>• Le remplacement des manchettes de raccordement aux ventilateurs DE03 (extraction) et DS03 (soufflage)</li> <li>• Le remplacement, en toiture-terrasse, du conduit d'extraction d'air situé en amont du ventilateur DE03 (extraction), jusqu'à la trémie verticale</li> <li>• L'équilibrage des différentes antennes aérauliques existantes impactées (antennes en toiture-terrasse, antennes horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment) afin d'obtenir les débits de désenfumage exigés réglementairement, dans la ZF impactée, comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, la mise en œuvre de tôles perforées, au droit de chaque bouche et/ou de chaque volet existant de désenfumage impacté (soufflage et extraction mécanique)</li> <li>- La réalisation de mesures aérauliques au droit de chaque ventilateur de désenfumage (DE03 et DS03), ainsi</li> </ul> </li> </ul>

Zones de désenfumage existantes impactées	Ventilateurs de désenfumage existants impactés	Travaux prévus dans le cadre du projet relatifs au Lot Désenfumage
		qu'au droit de de chaque bouche et/ou de chaque volet de désenfumage (soufflage et extraction mécanique), conformément à l'annexe F de la norme NF S 61-932 - La réalisation de fiches d'autocontrôles

- Les hypothèses de calcul des débits théoriques qui seront atteints, à l'issue des travaux (état projeté), au niveau des installations de désenfumage impactées, sont jointes en annexe de la présente notice (cf. annexe « Hypothèses de calcul des débits (état projeté) »).
- Ces hypothèses synthétisent les points suivants :
  - ❖ Le niveau et la zone de désenfumage concernés ;
  - ❖ La localisation (désignation du local ou de la circulation impacté) ;
  - ❖ Pour les circulations existantes désenfumées impactées : leur largeur moyenne en « m » et en « UP » ;
  - ❖ Pour les locaux : leurs caractéristiques dimensionnelles ;
  - ❖ Pour les amenées d'air naturelles impactées :
    - \* Les ouvrants ou volets existants impactés, ainsi que leur caractéristiques dimensionnelles ;
    - \* Les vitesses de passage de l'air, au droit des ouvrants ou volets existants impactés, prévues respecter à l'issue des travaux d'amélioration
  - ❖ Pour les installations de soufflage mécanique impactées :
    - \* Le moteur de désenfumage impacté ;
    - \* Les bouches ou les volets existants impactés, ainsi que leur caractéristiques dimensionnelles ;
    - \* Les débits théoriques de soufflage prévus atteints à l'issue des travaux d'amélioration ;
    - \* Les vitesses de soufflage de l'air, au droit des bouches ou des volets, prévues respecter à l'issue des travaux d'amélioration.
  - ❖ Pour les installations d'extraction mécanique impactées :
    - \* Le moteur de désenfumage impacté ;
    - \* Les bouches ou les volets existants impactés, ainsi que leur caractéristiques dimensionnelles ;
    - \* Les débits théoriques d'extraction prévus atteints à l'issue des travaux d'amélioration suivant la zone impactée (local ou circulation).

## 5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT VENTILATION

- Les travaux, relatifs au Lot Ventilation, comprendront :

- ❖ Le dévoiement d'un conduit d'air neuf DN315, située en plénum de la « Circulation service culturel de la médiathèque » située au niveau R+1 (travaux de dévoiement nécessaire pour la mise en place d'une imposte EI60 et d'un bloc-porte de recouplement DAS EI30) ;
- ❖ La dépose/repose d'un conduit DN400 et d'un conduit de dimensions 300 mm (l) x 300 mm (ht), situés en plénum de la « Circulation Formation musicale » située au niveau R+2 (travaux de dépose/repose nécessaire pour la mise en place d'une imposte et de meneaux EI60 et d'un bloc-porte de recouplement DAS EI30).

### 5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT ÉLECTRICITÉ CFO

- Les travaux, relatifs au Lot Électricité CFO, comprendront :
  - ❖ En tranche ferme :
    - \* Le remplacement du TGS existant ;
    - \* L'adaptation des TGS déportés existants en toiture pour la modification des protections électriques des ventilateurs de désenfumage remplacés ;
    - \* Le remplacement de la protection électrique alimentant le TGS dans le TGBT existant ;
    - \* Le remplacement de la protection électrique du groupe électrogène existant ;
    - \* Le remplacement des câbles d'alimentation des ventilateurs de désenfumage remplacés et leur mise en œuvre dans les cheminements existants sous gaine ICTA ;
    - \* La dépose et l'évacuation du matériel existant non réutilisé, y compris le transformateur d'isolement ;
    - \* Au droit de chaque bloc-porte de recouplement prévus aux niveaux R+1 / R+2 / R+3, la fourniture et la pose de 2 BAES plafonniers en drapeau (dito les références existantes), de part et d'autre de chaque nouveau bloc-porte (y compris leur intégration dans le circuit d'éclairage existant) ;
    - \* Au niveau du local TGS, la fourniture et la pose des éclairages normaux et de sécurité suivants :
      - La fourniture et la pose d'un éclairage étanche mural ;
      - La création d'une commande d'éclairage par détection de présence ;
      - La fourniture et la pose d'un BAES, en imposte de la porte d'accès au TGS.
  - ❖ En tranche optionnelle :
    - \* Le remplacement des chemins de câble existant entre les TGS déportés et les différents ventilateurs de désenfumage par des chemins de câble de type dalle marine et capoté ;
    - \* Le remplacement des câbles d'alimentation depuis les TGS déportés et les ventilateurs de désenfumage existants.

### 5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

- Les travaux, relatifs au Lot Système de Sécurité Incendie, comprendront :
  - ❖ Les travaux d'extension du SSI de catégorie A existant comprenant :
    - \* L'asservissement au CMSI existant des 2 volets tunnel horizontaux motorisés CF°1H, au niveau du plénum de la « circulation passerelle » et du « palier médiathèque » situées au niveau R+1 ;
    - \* L'asservissement au CMSI existant des coffrets de relayages des nouveaux ventilateurs de désenfumage prévus dans le cadre du projet (ventilateurs DS02, DE09, DS06, DE06, DE08) ;

- \* L'asservissement des 3 nouveaux blocs-portes de recoupement DAS, prévus dans le cadre du projet, aux niveaux R+1, R+2 et R+3, dans les circulations horizontales communes de l'établissement (se référer aux travaux relatifs au Lot Second Œuvre) ;
- \* La redéfinition de certaines zones de mise en sécurité (ZF) et certaines zones de détection (ZDA) existantes, comprenant :
  - La création d'une nouvelle zone de mise en sécurité (zone de désenfumage ZF 15). Cette nouvelle zone de désenfumage inclura l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1). La zone de désenfumage ZF 09 existante (à laquelle était rattachée, à l'état existant, l'« Accueil Médiathèque » (niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (niveau R+1)) inclura, à l'issue des travaux, la « Circulation Bureau » (niveau R+1), la « Circulation Passerelle (niveau R+1) et la « Médiathèque » (niveau RdC).
  - La création d'une nouvelle zone de détection ZDA 32 « PALIER MEDIATHEQUE » (la circulation « palier médiathèque » étant intégrée, à l'état existant, à la ZDA 11 « ZDA R+1 Z2 CIRCULATION ») et la modification de la ZDA 11 « ZDA R+1 Z2 CIRCULATION » qui n'inclura, à l'état projeté, que la « circulation bureaux » et la « circulation passerelle ».
- \* La modification des facettes de l'UCMC du CMSI existant (ajout de la facette « ZF 15 »).

## 5.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX RELATIFS AU LOT SECOND ŒUVRE

- Les travaux, relatifs au Lot Second Œuvre, comprendront :
  - ❖ Au niveau de l'escalier existant non encloué desservant l'« Accueil Médiathèque » (au niveau RdC) et le « Palier Médiathèque (au niveau R+1) (nouvelle zone de mise en sécurité ZF 15 prévue dans le cadre du projet) :
    - \* La fourniture et pose d'un écran de cantonnement au niveau RdC, SF°¼H ou DH 30, en matériau de catégorie M1 ou B-s3, d0.
  - ❖ Au niveau R+1 :
    - \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
    - \* Le recoupement de la « circulation service culturel de la médiathèque » en 2 circulations (« circulation service culturel de la médiathèque 1 » / « circulation service culturel de la médiathèque 2 »), permettant de recouper une circulation horizontale commune existante ayant une longueur supérieure à 30 m, d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;
    - \* Les travaux relatifs à ce recoupement seront les suivants :
      - La fourniture et la pose d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
      - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
      - La fourniture et la pose de plinthes ;
      - Les travaux de revêtements muraux (peinture).
  - ❖ Au niveau R+2 :

- \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
- \* Le recouplement de la « circulation formation musicale » en 2 circulations (« circulation formation musicale 1 » / « circulation formation musicale 2 »), permettant de recouper une circulation horizontale commune existante ayant une longueur supérieure à 30 m, d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;
- \* Les travaux relatifs à ce recouplement sont les suivants :
  - La fourniture et la pose de meneaux et d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
  - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
  - La fourniture et la pose de plinthes ;
  - Les travaux de revêtements muraux (peinture).
- ❖ Au niveau R+3 :
  - \* La dépose/repose des faux-plafonds existants en dalles minérales 600 mm x 600 mm dans les zones impactées par le projet ;
  - \* Le recouplement de la « circulation studios » en 2 circulations (« circulation studios 1 » / « circulation studios 2 »), permettant d'obtenir une meilleure répartition des débits de soufflage/extraction au niveau des VB/VH impactés et de réaliser un meilleur équilibrage des réseaux aérauliques associés ;
  - \* Les travaux relatifs à ce recouplement sont les suivants :
    - La fourniture et la pose d'une imposte en plâtrerie REI 60, de classe de réaction au feu A1 ;
    - La fourniture et la pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30 ;
    - La fourniture et la pose de plinthes ;
    - Les travaux de revêtements muraux (peinture).

## 6. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement est un bâtiment à R+3 sur RdC avec 1 niveau de sous-sol (les niveaux R-2 et R-3 abritant un ERP de type PS, indépendant de l'établissement).
- La distribution intérieure existante de l'établissement est décrite ci-après (**cette dernière est existante et ne sera pas modifiée dans le cadre du projet**) :

### Au niveau toiture-terrasse

---

- Toiture-terrasse technique extérieure abritant les installations CVCD de l'établissement
- 2 locaux techniques CTA

### Au niveau R+3

---

- 7 locaux « Petite Salle »
- 3 locaux « Grand studio »

- 7 locaux « Grande salle »
- Sanitaire Hommes accessible aux Personnes en Situation de Handicap
- Sanitaire Femmes accessible aux Personnes en Situation de Handicap
- 2 locaux « Studio de danse »
- 1 local « Grande salle d'ensemble »
- 1 vestiaire Hommes
- 1 bloc-sanitaires Hommes
- 1 bloc-sanitaires Femmes
- 2 vestiaires femmes
- 2 vestiaires professeurs

## **Au niveau R+2**

---

- Les services administratifs :
  - 9 bureaux
  - 1 Local « Habillement »
  - 1 local technique
  - 1 bloc-sanitaire
  - 1 bloc-sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap
- Les services des Associations :
  - 1 salle des professeurs
  - 1 salle de réunion
  - 3 bureaux
  - 1 cuisine
- Le Conservatoire :
  - 3 bureaux
  - 1 hall
  - 1 salle d'attente « Parents »
  - 1 pôle documentaire (documentation du conservatoire)
  - 1 local « Archives et patrimoine »
  - 1 local « Chant »
  - 1 local de stockage
  - 1 bloc-sanitaires Hommes
  - 1 bloc-sanitaires Femmes
  - 1 terrasse extérieure accessible au public
  - 1 local « salle d'orgue et de clavecin »
  - 1 local « salle de percussions »
  - 1 local « pratique collective »
  - 2 locaux « Jardin d'enfants »
  - 6 locaux « Formation musicale »

## **Au niveau R+1**

---

- Le service culturel et l'administration de la médiathèque :
  - 18 bureaux
  - 1 espace détente/cuisine
  - 2 locaux de stockage
  - 1 local reprographie archives
  - 1 local informatique
  - 1 local machinerie ascenseur
  - 1 bloc-sanitaires Hommes
  - 1 bloc-sanitaires Femmes
- L'espace « Médiathèque » :
  - 1 local « Manutention »
  - 1 pôle documentaire (consultation gestion/admin.)
  - 2 bureaux
  - 2 salles de réunion
  - 1 cuisine (non accessible au public)
  - 1 bloc-sanitaire personnel
  - 1 espace « Heure du conte » composé des locaux annexes suivants : local régieson/vidéo, local rangement, 1 bloc-sanitaires enfants
  - 1 espace Médiathèque composé des espaces suivants : espace jeunesse, espace adultes/adolescents (logithèque, formation au multimédia), espace sonothèque

#### Niveau RdC

---

- 5 bureaux
- 1 « bureau paysager »
- 1 local reprographie
- 2 locaux de stockage (« petit stockage »)
- 2 bloc-sanitaires Hommes
- 2 bloc-sanitaires Femmes
- 1 hall d'accueil/espace d'exposition (atrium)
- 1 local PCS (local « gardiennage » où se situe le SSI et les agents SIAAP)
- 1 auditorium (auditorium s'étendant du niveau R-1 au niveau RdC)
- 1 espace « salle des académiciens »
- 1 local « dépôt »
- 1 accueil « médiathèque »
- L'espace « médiathèque » :
  - Un espace « section adultes/adolescents »
  - Un espace « consultation »
  - Un espace « périodiques »

#### Niveau R-1

---

- L'espace « Art dramatique et enseignements spécifiques » :

- 2 loges collectives
- 3 loges individuelles
- 1 espace « salle d'orgue et de clavecin »
- 1 espace « salle de percussion »
- 1 espace « art dramatique »
- 2 locaux techniques
- 1 bloc-sanitaires Hommes
- 3 blocs-sanitaires Femmes
- 2 bureaux
- 1 foyer
- 1 vestiaire Hommes
- 1 vestiaire Femmes
- 1 espace de stockage (archives administratives, œuvres d'art, matériel d'exposition, matériels divers, etc.)
- 1 espace bureau
- 1 auditorium (auditorium s'étendant du niveau R-1 au niveau RdC)
- 1 local dépôt matériel scénique/son et lumière (local annexe à l'auditorium)
- 1 aire de livraison
- 1 espace « salle des machines »
- 1 local « infirmerie »
- Locaux de stockage/dépôt/réserve
- Locaux techniques divers :
  - Local autocom
  - Local machinerie ascenseur
  - Local groupes frigorifiques
  - Chaufferie
  - Local pompe EC/EG
  - Local groupe électrogène
  - Local Poste EDF/Poste transformateur
  - Local TGBT
  - Local CTA 1/ CTA 2 / CTA 3
- Une salle polyvalente (« salle Robert Louis ») et ses locaux annexes (hall, vestiaires, sanitaires, etc.) qui constitue un ERP indépendant de l'établissement
- Le bâtiment abrite 2 établissements recevant du public indépendants, à savoir :
  - ❖ La salle polyvalente et ses locaux annexes (« salle Robert Louis ») situés au niveau R-1
  - ❖ Un parc de stationnement couvert, ayant une capacité d'accueil de 288 places, situé aux niveaux R-2 et R-3

## 7. DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

<b>Désenfumage</b>	Désenfumage mécanique des volumes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau R-1 :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulations horizontales communes</li> <li>• Aire de livraison</li> <li>• Stockage scénique de l'auditorium</li> <li>• Salle « art dramatique »</li> </ul> </li> <li>- Aux niveaux R-1/RdC :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditorium</li> </ul> </li> <li>- Au niveau RdC :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil « médiathèque »</li> <li>• Espace « médiathèque » : espace « section adultes/adolescents », espace « consultation », espace « périodiques »</li> </ul> </li> <li>- Au niveau R+1 :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Palier médiathèque</li> <li>• Espace « médiathèque » : Espace jeunesse, espace adultes/adolescents (logithèque, formation au multimédia), espace sonothèque</li> <li>• Circulations horizontales communes</li> </ul> </li> <li>- Aux niveaux R+2 et R+3 :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulations horizontales communes</li> </ul> </li> </ul>
	Désenfumage naturel des volumes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau RdC :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hall d'accueil/espace d'exposition (atrium)</li> </ul> </li> </ul>
	Désenfumage naturel pour les 3 escaliers encloués desservant les niveaux en superstructure
<b>Éclairage de sécurité</b>	Éclairage de sécurité par source centralisée
<b>Installations électriques</b>	1 groupe électrogène de 260 kVA reprenant l'ensemble des installations de sécurité et ayant également une fonction de remplacement
<b>Chauffage</b>	1 Chaufferie gaz (située au niveau R-1)
<b>Moyens de secours contre l'incendie</b>	1 système de sécurité incendie de catégorie A associé à 1 équipement d'alarme de type 1
	1 Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours (UGCIS)
	1 agent SIAAP présent au PCS (situé au niveau RdC à proximité de l'entrée principale de l'établissement)

**Ascenseurs et monte-  
charges**

4 ascenseurs et 1 monte-charge

## 8. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT (ARTICLES R143-19 DU CCH ET ARTICLES GN1/2 ; L1/3 ; R1/2 ; S1/2 ; W1/2)

- La classement de l'établissement, défini dans l'avis n°22-0066 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH (avis relatif à l'AT 094 080 22 01 003 du 26/01/2022), est le suivant :

ERP de types R, L, S, W de 2<sup>ème</sup> catégorie, susceptible d'accueillir 1380 personnes (au titre du personnel et du public)

- ❗ **Ce classement existant ne sera pas modifié dans le cadre du projet (les travaux prévus n'ont aucun impact sur l'effectif de l'établissement)**

## 9. RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE

- La notice, définie ci-après, décrira les dispositions constructives retenues par le maître d'ouvrage, qui seront conformes au référentiel réglementaire suivant :
- ❖ **Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.**

## 10. NOTICE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RÉCAPITULANT LES DISPOSITIIONS PRISES POUR SATISFAIRE AUX MESURES PRÉVUES PAR L'ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2014 (ERP DU 1<sup>ER</sup> GROUPE)

### 10.1 ARTICLE 1

- Les dispositions du présent arrêté sont prises pour l'application des dispositions des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 susvisé.
- Les dispositions architecturales et les aménagements propres à assurer l'accessibilité des établissements recevant du public, situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes, avec ou sans travaux, répondront aux obligations définies aux articles 2 à 19.
- Ce référentiel réglementaire est applicable aux salles de réunion situées au niveau Entresol de l'établissement, faisant l'objet du présent dossier de régularisation.

### 10.2 ARTICLE 2 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS

#### 10.2.1 Usages attendus

- L'établissement est accessible directement depuis la voie publique (98, Rue de Fontenay).

#### 10.2.2 Caractéristiques minimales

- x Sans objet - Dispositions constructives existantes non modifiées dans le cadre du projet (entrée du bâtiment est accessible directement de plain-pied, depuis la voie publique (98, Rue de Fontenay)).

### **10.3 ARTICLE 3 - DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT AUTOMOBILE**

- x Sans objet - L'établissement ne dispose d'aucun parc de stationnement (le parc de stationnement situé aux niveaux R-2 et R-3 est un établissement tiers).

### **10.4 ARTICLE 4 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT OU À L'INSTALLATION**

- x Sans objet - L'accès principal à l'établissement est existant et ne sera pas modifié dans le cadre du projet.

### **10.5 ARTICLE 5 - DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCUEIL DU PUBLIC**

- x Sans objet - Les bureaux d'accueil de l'établissement sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

### **10.6 ARTICLE 6 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES**

- x Sans objet - Les circulations intérieurs horizontales de l'établissement sont existantes et ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.

### **10.7 ARTICLE 7 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CIRCULATIONS INTÉRIEURES VERTICALES**

#### **10.7.1 Escaliers**

- x Sans objet - Les escaliers de l'établissement (accessibles au public dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement) sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

#### **10.7.2 Ascenseurs**

- x Sans objet - Les ascenseurs de l'établissement sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

### **10.8 ARTICLE 8 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES**

- x Sans objet - Le bâtiment ne dispose d'aucune de ces installations.

### **10.9 ARTICLE 9 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX REVÊTEMENTS DES SOLS, MURS ET PLAFONDS**

- x Sans objet - Les revêtements de sol des circulations horizontales communes et des locaux accessibles au public de l'établissement sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

### **10.10 ARTICLE 10 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX PORTES, PORTIQUES ET SAS**

#### **10.10.1 Usages attendus**

- Dans le cadre du projet, les dispositions constructives suivantes seront prévues :
  - ❖ Au niveau R+1 : le recoupement de la « circulation service culturel de la médiathèque » en 2 circulations (fourniture et pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30) ;
  - ❖ Au niveau R+2 : le recoupement de la « circulation formation musicale » en 2 circulations (« circulation formation musicale 1 » / « circulation formation musicale 2 ») (fourniture et pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30) ;
  - ❖ Au niveau R+3 : le recoupement de la « circulation studios » en 2 circulations (« circulation studios 1 » / « circulation studios 2 ») (fourniture et pose d'un bloc-porte DAS à deux vantaux avec oculus, à double action, EI 30).

- Ces portes, situées sur le cheminement accessible, permettront le passage des personnes en situation de handicap (ces dernières seront, dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement, maintenues ouvertes en permanence (blocs-portes DAS)).
- En position fermée (lors de la sollicitation d'une tête de détection incendie dans une circulation horizontale commune de l'établissement), ces portes pourront être manœuvrées par des personnes ayant des capacités physiques réduites (ces portes sont battantes et pourront être utilisées sans danger par les personnes en situation de handicap)

#### **10.10.2 Caractéristiques minimales**

- Dans le cadre du projet, les blocs-portes prévus respecteront les dispositions constructives suivantes :
  - ❖ Elles sont battantes ;
  - ❖ Elles seront maintenues en position ouverte (bloc-porte DAS), dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement. Lorsque ces portes seront fermées (lors de la sollicitation d'une tête de détection incendie dans une circulation horizontale commune de l'établissement), l'effort nécessaire pour ouvrir chaque porte sera inférieur ou égal à 50 N ;
  - ❖ Pour chaque bloc-porte (porte à 2 vantaux) : la largeur nominale minimale du vantail couramment utilisé est supérieure ou égale à 0,80 m, soit une largeur de passage utile supérieure à 0,77 m.
  - ❖ Un espace de manœuvre de porte dont les caractéristiques dimensionnelles respectent les dispositions de l'annexe 2 de l'arrêté du 8 décembre 2014, sera présent devant chaque bloc-porte ;
  - ❖ Ces portes ou leur encadrement, ainsi que leur dispositif d'ouverture, présenteront un contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat ;
  - ❖ L'oculus de chaque porte de recoupement sera repérable, porte ouverte comme fermée, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat, visibles de part et d'autre de la paroi vitrée.

#### **10.11 ARTICLE 11 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, AUX ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE**

- x Sans objet - Les équipements et dispositifs de commande, accessibles au public, situés dans les locaux de l'établissement, accessibles au public, sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

#### **10.12 ARTICLE 12 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SANITAIRES**

- x Sans objet - Les sanitaires de l'établissement, accessibles au public, sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

#### **10.13 ARTICLE 13 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SORTIES**

- x Sans objet - Le repérage de la sortie principale de l'établissement et les indications, à tous les niveaux de l'établissement, permettant de localiser la sortie principale de l'établissement, sont existants et ne sont pas modifiés dans le cadre du projet.

#### **10.14 ARTICLE 14 - DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE**

- x Sans objet - Les dispositifs d'éclairage de l'établissement, présents dans les locaux accessibles au publiques de l'établissement, les circulations intérieures verticales et horizontales de l'établissement, sont existants et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

## **10.15 ARTICLE 15 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À CERTAINS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS**

- x Sans objet - Les dispositions architecturales et les aménagements des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public et des équipements visés aux articles 16 à 19 ne sont pas applicables dans le cadre du projet.

## **10.16 ARTICLE 16 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS**

- x Sans objet dans le cadre du projet.

## **10.17 ARTICLE 17 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HÉBERGEMENT**

- x Sans objet - L'établissement ne dispose d'aucun local d'hébergement.

## **10.18 ARTICLE 18 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX CABINES ET AUX ESPACES À USAGE INDIVIDUEL**

- x Sans objet dans le cadre du projet.

## **10.19 ARTICLE 19 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX CAISSES DE PAIEMENT ET AUX DISPOSITIFS OU ÉQUIPEMENTS DISPOSÉS EN BATTERIE OU EN SÉRIE**

- x Sans objet - L'établissement ne dispose d'aucune caisse de paiement, ni d'aucun dispositif ou équipement disposé en batterie ou en série.

## **10.20 ARTICLE 20**

- x Sans objet dans le cadre du projet.

## **10.21 ARTICLE 21**

- Pour mémoire - Dans toutes les dispositions de nature réglementaires et codes en vigueur, les références à l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création s'entendent comme faisant référence au présent arrêté.

## **10.22 ARTICLE 22**

- Pour mémoire - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elles s'appliquent aux demandes de permis de construire et aux demandes d'autorisations de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public déposées à compter de cette date.

## **10.23 ARTICLE 23**

- Pour mémoire - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Elles s'appliquent aux demandes de permis de construire et aux demandes d'autorisations de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public, déposées à compter de cette date.

## **10.24 ARTICLE 24**

- Pour mémoire - Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.